



CONFERENCE DE PRESSE, 27 OCTOBRE 2015: CONTRIBUTION DE DENISE GRAF, AMNESTY INTERNATIONAL

Des refoulements en mer, des familles avec enfants détenues pendant des jours dans des zones de transit, voire dans des prisons, violence verbale et physique des gardes-frontières, tirs avec des balles réelles, gaz lacrymogènes et lances à incendie dirigées contre les réfugié·e·s : les expert·e·s d'Amnesty International présent·e·s sur place rapportent presque quotidiennement de graves et croissantes violations des droits humains dont les réfugié·e·s sont victimes.

Sur la base d'un récent rapport sur la Hongrie daté du 8 octobre 2015 et faisant état de multiples violations du droit international, Amnesty International appelle tous les pays européens à cesser immédiatement tous les renvois vers la Hongrie. Les conditions d'accueil y sont contraires à la dignité humaine, une procédure d'asile équitable n'est pas garantie et depuis que la Hongrie a inscrit la Serbie sur sa liste des « pays sûrs », un renvoi immédiat menace les réfugié·e·s.

Le 15 octobre 2015, nous avons formellement demandé à la Suisse de ne plus renvoyer de réfugié·e·s vers la Hongrie. Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse à notre lettre adressée au Secrétaire d'Etat Mario Gattiker, Secrétaire d'Etat aux migrations (SEM).

Cela ne peut plus continuer ainsi : la réponse à la crise des réfugié·e·s ne doit pas se résumer à intensifier le contrôle aux frontières, à utiliser les Etats voisins en tant que garde-frontières ou à renvoyer les réfugié·e·s selon le principe Dublin désormais inopérant. Le constat d'Amnesty International est clair : le régime européen de l'asile est un échec et il doit être révisé de toute urgence. Le traitement des demandes d'asile et les conditions d'accueil des personnes qui demandent l'asile dans les pays-membres de l'UE doivent être conformes aux obligations internationales en matière de droits humains. Selon la Convention de Genève relative au statut de réfugié, toute personne ayant droit à une protection doit pouvoir l'obtenir. *C'est aussi la raison pour laquelle un pays ne peut pas être qualifié de « sûr » de manière générale. L'idée d'une liste de « pays d'origine et de transit sûrs » est contraire au droit à une procédure d'asile équitable et efficace.*

La Suisse aussi doit respecter les droits humains des réfugié·e·s qui arrivent dans notre pays, plutôt que de les stigmatiser en appliquant de manière stricte la « doctrine Dublin ». Au lieu de cela, comme on le constate dans les statistiques présentées dans notre documentation, le SEM a prononcé plus de 3500 renvois Dublin durant les six derniers mois tout en sachant que moins d'un tiers d'entre eux seulement pourrait être exécuté. Cette politique a eu pour effet d'exclure des milliers de requérant·e·s d'asile d'un accueil immédiat dans des centres d'aide d'urgence, pour finalement les reprendre dans la procédure normale après avoir constaté l'impossibilité de leur renvoi vers l'Italie ou vers la Hongrie. Ceci est diamétralement opposé à l'intégration de personnes qui vont majoritairement rester en Suisse.

Les victimes de cette politique sont essentiellement les Erythréen·ne·s, dont moins de 6.5% ont pu être renvoyé·e·s dans le pays d'entrée dans l'espace Schengen (principalement l'Italie), mais aussi les Syrien·ne·s et (moins de 20%) ainsi que les Afghan·e·s (moins de 15%). Bien que ces personnes soient formellement admises en procédure nationale après avoir été exclues pendant des mois sur la base de la procédure Dublin, elles ne sont pas auditionnées sur leurs motifs d'asile en raison de la suspension de leur dossier jusqu'à nouvel ordre, en fonction des priorités établies par le SEM le 24 septembre.

Le chemin vers une digne résolution de l'actuelle crise des réfugié·e·s est encore long, mais il doit nécessairement passer par une politique d'asile différente.